

Nom :
Prénom :

Date :
2^e SA & SB

Dossier de religion catholique – 2^e envoi

Ce 2^e dossier de religion catholique va te permettre de réinvestir et d'approfondir tes nouvelles connaissances sur le thème de notre dernière boîte à outils : « Du carnaval au carême ».



A) Lis attentivement le texte ci-dessous pour pouvoir réaliser le Vrai ou Faux de la page suivante !



Les origines du carnaval remontent à la nuit des temps. Les journées folles constituent sans doute depuis toujours un moment de détente et de libération pour évacuer un trop plein de déceptions, de rancœurs et de stress accumulé au cours de l'année écoulée.

La religion chrétienne a repris et canalisé ces jours de fête et leur a donné le nom de carnaval qui pourrait venir du latin "carne vale" (viande adieu). Ces réjouissances étaient en effet les dernières avant d'entamer les restrictions imposées par le Carême.

Le Carême : pour les catholiques (et les orthodoxes), le Carême rappelle les quarante ans passés par le peuple hébreu dans le désert avant de rallier la terre promise, mais également les quarante jours passés par Jésus dans le désert entre son baptême et le début de sa vie publique.

Le Carême commence le mercredi des cendres : pendant 40 jours, les chrétiens se préparent à la grande fête de Pâques. C'est un temps de partage, de prière, d'introspection.

Le Carême est en principe une période de jeûne et d'abstinence alimentaire. Il n'y a pas très longtemps, il était strictement suivi par de nombreux chrétiens. Aujourd'hui, son observance est plus souple. L'Eglise Catholique demande essentiellement le respect du jeûne le Mercredi des Cendres et le Vendredi Saint, mais cette période reste un temps de restriction et de pénitence.

En dehors de la mi-Carême et des dimanches, les chrétiens devaient durant 40 jours supprimer de leur alimentation les viandes et les graisses animales. Le poisson, lui, était autorisé. Au Moyen-âge, le non-respect du Carême était sévèrement puni ; les contrevenants pouvaient même être condamnés à mort ! Aujourd'hui, seuls certains religieux et chrétiens très pratiquants observent strictement le Carême.

Depuis le concile de Nicée (325), la fête de Pâques est fixée au dimanche suivant la première lune après l'équinoxe de printemps. C'est à partir de cette date que l'on calcule celle des fêtes dites 'mobiles', dont le carnaval, souvent fixé au mardi gras, soit 41 jours avant Pâques.

Une autre fonction du carnaval est de rendre la menace de la contestation populaire inoffensive. En effet, cette fête a été tolérée par l'Eglise et les pouvoirs publics pour une raison évidente : une période bien délimitée est offerte au peuple pour lui permettre de transgresser momentanément les limites habituelles du comportement. Le Roi ou le Prince Carnaval se voit remettre les clefs de la ville pendant la durée des festivités. C'est alors la porte ouverte aux railleries contre le pouvoir passé ou présent.

Nom :
Prénom :

Date :
2^e SA & SB

Dossier de religion catholique – 2^e envoi

B) A l'aide du texte précédent, réalise ce vrai ou faux. **N'oublie pas de CORRIGER lorsque c'est faux !**

		☒	☐
1	Les origines du carnaval datent de la Préhistoire.		
2	« Le carnaval » est un moment de détente et de libération qui permet aux gens « d'évacuer ».		
3	La religion chrétienne est à l'origine de la fête du carnaval.		
4	Le mot « carnaval » signifie « viande adieu » et est d'origine grecque.		
5	Le carême précède les réjouissances du carnaval.		
6	Le carême est pratiqué dans la religion chrétienne catholique et protestante.		
7	Le carême fait référence à deux événements bibliques importants.		
8	Le carême dure 40 jours et prépare la fête de Pâques.		